

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre 2024, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	13
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	14
NON :	0
Abstentions :	4

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Christophe SIMARD, Lydie MANUS, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU, Philippe DUFOUR, Isabelle TARNAUD, Jessy VERESSE.

Absents excusés :

Laure CORGNE, procuration à Christophe MATTANA,
Stéphanie DENIS, procuration à Gérard GASNIER,
Marianne LAVAUD, procuration à Jany-Claude SOLIS,
Patricia VIGNALS, procuration à Jean-François LEBLANC,
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE.

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h03

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2025

Afin de permettre la continuité du paiement des dépenses d'investissement sur le début de l'année prochaine, Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement à partir du 1er janvier 2025 dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent déduction faite des comptes 16 et 18.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2025, les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitre	Crédits votés en 2024	Autorisation 2025
20	40 000,00 €	10 000,00 €
204	37 659,01 €	9 414,75 €
21	50 411,53 €	12 602,88 €
23	700 309,68 €	175 077,43 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 13/12/2024

Le Maire
Jany-Claude SOLIS
Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20241212-2024-55-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2024
MAIRIE DE SAINT-JOUVENT
HAUTE-VIENNE